



CONSEIL COMMUNAL  
NOVILLE

## EXTRAIT

du registre des délibérations

**Séance du 9 décembre 2022**

Présidence : Yves PELLET

---

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 06-2022, du 14 novembre 2022, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **d'adopter** le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 83'068.50 ;
2. **de prendre acte** du budget d'investissement 2023 tel que présenté, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de CHF 1'384'031.00.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire.  
1 abstention.

---

Noville, le 9 décembre 2022  
Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN